

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2014**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 12 novembre 2014, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MY André, POYET Marie-Claude

Absents excusés : LAFAYE Jean René, MOULINOUX Laurent

### **1. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Le maire donne aux conseillers municipaux des informations à propos des travaux programmés pour l'année 2014 :

- agrandissement du local technique rue François RIBOULET / coût de l'opération : 5 174€
- travaux de mise au norme des vestiaires du stade de football / coût de l'opération : 54 593,51€ (la commune a obtenu des subventions d'un montant total de 36 515,81€)
- remplacement de quatre portes de l'école coût de l'opération 8 274,85€
- réfection de deux ponts (Moulin des Thons et Moulin Neuf) / estimation du coût des matériaux 1 400€
- entretien du mur de soutènement de la station d'épuration / remis en état par les employés communaux
- réfection de murs de soutènement (route de La Guillermie et route du Mayet de Montagne) / pris en charge par le Conseil Général de l'Allier
- acquisition de deux ordinateurs pour l'école / coût de l'opération 970,18€

### **2. REMBOURSEMENT ASSURANCE : SINISTRE TEMPÊTE ET SINISTRE BRIS DE GLACE**

Le maire informe le conseil municipal du remboursement par Groupama Assurances concernant le sinistre tempête sur l'église et le bâtiment de La Poste pour un montant de 22 681,02€. Le maire précise par ailleurs que la somme de 12 549,10€ sera remboursée à la commune lorsque les travaux prévus au devis de réparation des dégâts seront achevés. Le devis s'élève à la somme de 42 545,12€.

Le maire informe le conseil municipal du remboursement par Groupama Assurances concernant le sinistre bris de glace du véhicule Nissan pour un montant de 173,39€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux règlements de Groupama Assurances.

### **3. CONVENTION DE FINANCEMENT TRAVAUX CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le projet de convention entre le Service Départemental et de Secours de l'Allier (SDIS 03) et la commune. Convention qui a pour objet de fixer les modalités de versement par la commune de la subvention destinée à couvrir 25% du montant hors taxe définitif de

l'opération, nécessaire à la réalisation d'ancrages en sous-sol et de drains pour conforter un des murs du Centre de Première Intervention. Le maire précise que le montant des travaux éligibles à une participation de la commune, tel qu'il est ressorti de la procédure de consultation publique est de 38 069,65€ HT, soit une participation de la commune de 9 517,41€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer la convention proposée.

#### **4. INDEMNITES REGISSEUR CAMPING**

Le Maire informe le conseil municipal que le montant des recettes du camping s'élève à 2 998€. Il rappelle que le contrat d'engagement prévoyait une indemnité forfaitaire de 458€ et un intéressement proportionnel aux recettes. Il demande au conseil municipal de fixer l'indemnité définitive à verser à Madame FLEURY Joëlle. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer la somme de 999,33€ comprenant l'indemnité forfaitaire de 458€ et un intéressement aux recettes de 541,33€.

#### **5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)**

Le maire rappelle l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA). Les statuts de l'ATDA prévoient que chacune des collectivités adhérentes soit représentée par un délégué au sein de son assemblée générale. Le maire propose de procéder à l'élection du délégué à l'ATDA. Ayant obtenu la majorité, est déclaré élu : Monsieur FRADIN François.

#### **6. DELIBERATION SITE AREVA A SAINT PRIEST LAPRUGNE**

La société AREVA (anciennement COGEMA) a exploité une mine d'uranium sur le site du Limouzat à Saint-Priest-Laprugne dans la Loire, à proximité immédiate du département de l'Allier. A la fin de son exploitation, en 1980, l'ensemble des déchets (minerais, produits chimiques divers...) ont été regroupés à l'amont d'un barrage créé pour l'occasion et recouvert d'une lame d'eau de 2 mètres de haut, le tout créant un plan d'eau de 18 ha. La société AREVA souhaite supprimer ce barrage, combler le plan d'eau. Ces travaux s'accompagneront d'une dérivation sur plusieurs centaines de mètres linéaires de la rivière Besbre, pour la faire passer de la rive gauche à la rive droite de l'étang comblé. Le maire de la commune de Lavoine s'inquiète des conséquences de ce projet sur l'environnement (écoulement des eaux de surface, écoulement des eaux souterraines, contamination radiologique et chimique de la faune et de la flore...) et sur la santé humaine, d'une part des populations riveraines de ce site et d'autre part des personnels (émanation de radons, dégagement de poussières...) qui travailleront sur ce programme de travaux qui est censé durer 7 ans. La société AREVA, pour mener à bien son projet, doit acquérir des terrains en bordure de son site d'exploitation. Le maire de Lavoine propose aux communes environnantes de se regrouper pour acquérir avant AREVA deux parcelles de terrain.

Après un échange entre les membres du conseil municipal, il est décidé pour répondre à cette proposition du maire de la commune de Lavoine de procéder à un vote à bulletin secret.

Le résultat de ce vote est le suivant :  
POUR 3 ; CONTRE 3 ; BLANC 9

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission « Vivre ensemble » s'est réunie le 20 août 2014. Elle propose au conseil municipal d'établir comme suit les subventions aux associations :

### **Associations communales**

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	50€
Association des donateurs de sang bénévoles	50€
ACPG – CATM – Veuves de l'Allier	50€
Association Les P'tits Mozart	50€
Comité des Fêtes	160€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	160€
Association Ferrières Demain	190€
Association Sportive Farréraude	250€
Association des Parents d'élèves	270€

### **Associations supra-locales**

Association Enduro Loisirs Montagne Bourbonnaise	50€
Centre Social de la Montagne Bourbonnaise	50€

### **Divers**

RRE (réseau rural d'éducation) 3€ pour les élèves domiciliés dans la commune

Le conseil municipal approuve les propositions de subventions présentées par la commission.

La commission a fait état au conseil municipal d'un problème qui se pose avec le fonctionnement de l'affichage dynamique. La commission rappelle que le SMAT de la Montagne Bourbonnaise a souhaité matérialiser un affichage dynamique dans chaque commune de son périmètre d'action. Cet affichage est alimenté par l'Office de Tourisme qui synthétise les informations fournies par les communes et leurs associations. La Maison de la Vallée du Sichon, siège de l'Association Ferrières Demain a été choisie par la commune pour accueillir cet affichage depuis l'été 2013. Il s'avère que le fonctionnement courant (ligne internet et électricité) de cet affichage représente un coût non négligeable pour l'association. La commission propose que la commune prenne à son compte les charges inhérentes à cette installation. Le conseil municipal émet un avis favorable pour que la commune prenne à sa charge les charges afférentes à ce système d'information.

La commission propose au conseil municipal qui l'accepte d'actualiser la convention passée avec l'Association Les P'tits Mozart pour la mise à disposition d'un local communal.

## **8. LOCATION APPARTEMENT 60 RUE FRANCOIS RIBOULET**

Le maire expose au conseil municipal que le logement communal sis 60 rue François RIBOULET occupé par Madame VAN DAMME Isabelle sera libéré au 30 novembre 2014.

Le maire fait part de la demande de Monsieur BERGER Nicolas et de Madame DACHER Estelle qui désirent prendre ce même logement en location. Le conseil municipal accepte de leur louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 moyennant un loyer mensuel de 350€ auquel s'ajouteront les charges.

## **9. COURRIER M. SANGIORGIO**

Le maire donne lecture pour information au conseil municipal d'un courrier de Monsieur SANGIORGIO Stéphane du hameau de Magnaud. Il signale le mauvais état de la voie communale. Le maire informe le conseil municipal que le chemin a été remis en état par les employés communaux à l'aide du tractopelle.

## **10. AFFAIRES DIVERSES**

### **- Courrier**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Monsieur GENTIL Julien du hameau des Souches.

### **- Cérémonie des vœux**

Le conseil municipal retient la date du vendredi 16 janvier 2015 à 19h pour organiser cette cérémonie.

### **- Remise de médaille**

Le maire est chargé de prendre contact avec Justine MERCIER et ses parents pour fixer la date qui pourrait convenir pour la remise de cette médaille d'honneur de la commune.

### **- Proposition pour l'acquisition d'un noyer**

France Noyer propose à la commune la somme de 160€ pour récupérer un noyer qui est tombé dans un terrain communal attenant au cimetière.

### **- Enveloppe pré-timbrée**

Le conseil municipal acte le projet de réalisation de nouvelles enveloppes pré-timbrées. La commission communication et information se charge de faire des propositions au conseil municipal.

### **- Promotion du lotissement**

Une annonce vient d'être mise en ligne sur le site internet « Le Bon Coin » pour promouvoir le lotissement communal. La réactualisation régulière de cette annonce présente un coût de 9,80€ par mois. Le conseil municipal approuve cette dépense.

### **- Réunion de la commission école**

La commission école s'est réunie le 7 novembre 2014.

#### **PEDAGOGIE**

- Du point de vue pédagogique, le projet d'école se poursuit, avec l'intégration des élèves de Grande Section dans la classe de CP de M. GREZE.

- Il est prévu en fin d'année scolaire un séjour d'une semaine (cinq jours) à Super-Besse, pour tous les élèves. La municipalité sera sollicitée pour un financement de ce projet.

- Les enseignants remercient la municipalité pour l'achat de deux ordinateurs en fin d'année scolaire dernière. Ils sollicitent le conseil pour l'achat d'un TBI (tableau blanc interactif), dont le coût est estimé à 1300 €. A envisager pour l'année prochaine.

Vanessa COGNET suggère d'établir un plan d'équipement informatique sur plusieurs années pour donner une cohérence aux achats.

#### **RYTHMES SCOLAIRES**

- La mise en place du mercredi matin travaillé est plutôt bien ressentie, avec une bonne efficacité de travail pour cette demi-journée.

- Les petits sont souvent fatigués en fin de matinée à 12h 30. Il est dommage que cet

horaire n'ait pu être avancé à 12 h.

- La mise en place de jeux pendant la pause méridienne s'effectue progressivement avec Mlle CHARPANTIER.
- Concernant les repas, Vanessa COGNET suggère que lors des semaines du goût ou autre occasion de découverte, les produits locaux, et frais, soient valorisés. (Filets de truite plus emblématiques que le pavé de kangourou).

### EQUIPEMENTS

- Des portes isolantes ont été posées, il faut planifier le remplacement des fenêtres pour une isolation efficace.
- Problème de régulation du chauffage, avec un gaspillage dû à un mauvais fonctionnement de la chaudière (régulation).

### EFFECTIFS

- La dernière rentrée s'est effectuée avec 46 élèves : 11 avec Mme BARTASSOT, 19 avec M. PERRUCHE, 16 avec M. GREZE.
- La prochaine rentrée est prévue avec 9 partants et 3 entrants, donc un effectif global qui devrait être de 40 élèves. Il va se poser la question du maintien de trois divisions avec acuité !
- Il faut dès à présent préparer une argumentation pour maintenir la troisième classe :
  - . école maintenue à Laprugne avec 7 élèves.
  - . difficulté de déplacer les petits en zone de montagne.
  - . il faudrait un projet spécifique qui rende l'école attractive.
  - . présence du lotissement qui pourrait attirer des familles, comment activer ce projet ?

### **- Conseil Municipal**

La date du prochain conseil municipal est fixé au jeudi 18 décembre 2014 à 18h.

La séance est levée à 22h30.

Compte rendu vu par le Maire  
Secrétaire de séance François FRADIN

Affiché le 24.11.2014